

Saint-Denis, le 1^{er} mars 2018

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU
DIRECTEUR REGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS A
MME Julie BONNEAU, M Benoît PASCAL et M Jack RIVIERE**

Vu l'arrêté préfectoral n° 1507 du 13 juillet 2017 portant délégation de signature au directeur régional des douanes et droits indirects à La Réunion ;

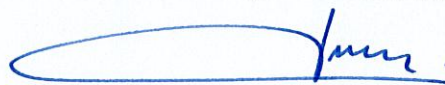
DECIDE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de directeur régional des douanes et droits indirects, délégation est donnée à Mme Julie BONNEAU, inspectrice principale de 2^{ème} classe, chef du pôle action économique, M. Benoît PASCAL, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle orientation des contrôles et M. Jack RIVIERE, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion et logistique, pour les actes liés à l'activité du service, dans les conditions prévues aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° 1507 du 13 juillet 2017.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de directeur régional des douanes et droits indirects, subdélégation est donnée à Mme Julie BONNEAU inspectrice principale de 2^{ème} classe, chef du pôle action économique, M. Benoît PASCAL, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle orientation des contrôles et M. Jack RIVIERE, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion logistique, pour la mise en œuvre de la gestion des BOP et des marchés publics, visée aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 1507 du 13 juillet 2017.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'administrateur supérieur,
directeur régional des douanes,



Patrice VERNET